

Intitulé de l'appel à projets :

**CRÉATION D'UNE STRUCTURE D'URGENCE ET DE STABILISATION POUR
DES ADOLESCENTS À PROBLÉMATIQUE COMPLEXE**

INFORMATIONS IMPORTANTES

RELATIVE AU PRESENT APPEL A PROJETS

ATTENTION : CONSULTATION 100 % DEMATERIALISEE

- Les échanges/questions (sur la procédure ou sur les documents) se feront exclusivement via la plate-forme de dématérialisation.
- Le dépôt de votre projet dématérialisé se fera exclusivement sur la plate-forme de dématérialisation.
- L'adresse courriel de votre compte sur la plateforme doit être valide. Évitez les adresses nominative et privilégiez les adresses générique du type marches_XXXX@XXX.fr, ayant plusieurs destinataires (adresse de diffusion).



Entités administratives:

**Département de Loir-et-Cher
Hôtel du département
Place de la république
41020 Blois cedex**

**Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Cité Coligny
131 rue du Faubourg Banner
BP 74409
45044 Orléans Cedex 1**

Appel à projets

**CRÉATION D'UNE STRUCTURE D'URGENCE ET DE STABILISATION POUR
DES ADOLESCENTS À PROBLÉMATIQUE COMPLEXE**

Règlement de l'appel à projets

Consultation n°

Date limite de remise du dossier

12/02/2022 à 16 heures

1. OBJET DE LA CONSULTATION

■ Entité :

Département de Loir-et-Cher
Hôtel du Département – Place de la République – 41020 BLOIS CEDEX
Téléphone : 02.54.58.41.41
Site internet : www.departement41.fr

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Cité Coligny - 131 rue du Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1
Téléphone : 02.38.77.32.32
Site internet : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/>

■ Description :

L'appel à projets porte sur la création d'une structure expérimentale d'Accueil d'Urgence et de Stabilisation de 5 places pour mineurs, dont la situation est particulièrement complexe, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que 4 places d'accueil de répit et/ou en séquentiel (le principe d'urgence s'applique aussi à ces places). Ces enfants sont placés à la demande des détenteurs de l'autorité parentale (accueil administratif) ou sur décision judiciaire (placement judiciaire).

À cette structure sera intégrée une équipe mobile qui aura pour mission principale de renforcer le travail avec les établissements médico-sociaux, de soins et de placement ASE et d'assurer la continuité des parcours des jeunes.

2. DOSSIER

■ Contenu du dossier

Le conseil départemental se réserve le droit d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des projets des modifications de détail sur le dossier. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Le dossier est composé par :

- ✓ Le cahier des charges,
- ✓ Le formulaire de réponse,
- ✓ Le règlement de consultation et son annexe, ✓ Les annexes numérotées de 1 à 4.

■ Modalités de retrait du dossier :

Le dossier de consultation est uniquement disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Les candidats pourront s'authentifier sur le site et devront indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Appel à projets CRÉATION D'UNE STRUCTURE D'URGENCE ET DE STABILISATION

POUR DES ADOLESCENTS À PROBLÉMATIQUE COMPLEXE

Il est important que l'adresse électronique utilisée soit fiable afin de permettre les échanges entre votre entreprise et les services du Département pour toutes les phases de la notification. Il n'appartient pas au Département de s'assurer que les messages envoyés à l'adresse électronique fournie soient bien réceptionnés et bien lus (hors cas de dysfonctionnement manifeste du profil acheteur du Département).

3. MODALITES ET CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les projets doivent être déposés avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur

Le dépôt des offres par voie dématérialisée est obligatoire

REMISE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	
Modalités de la dématérialisation	Le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures et des offres par voie électronique à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm
Formats autorisés	Format Word / open office : Acte Engagement Format Excel : les documents relatifs au prix si ces derniers ont été fournis dans le DCE au format XLS Format PDF : pour tous les autres documents administratifs (RIB...) Autres formats : pour les documents spécifiques (plans, photos...) ; les formats autorisés doivent être réputés "largement disponibles" tels que, par exemple, pdf, .ppt, .avi, .jpg, .dwg, .dwf ...
Virus	Le soumissionnaire doit disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus.

Structure de l'enveloppe électronique et fichiers à insérer	① Donner un intitulé le plus court possible lors du nommage du fichier afin d'éviter toute difficulté lors du transfert
	② Respecter l'arborescence suivante : Un dossier zip qui sera nommé : ◆ Projet contenant tous les documents s'y rapportant Attention : Éviter de nommer vos dossiers/répertoires/fichiers avec des noms à rallonge entraînant des chemins d'accès trop long Éviter de déposer des fichiers volumineux

Appel à projets CRÉATION D'UNE STRUCTURE D'URGENCE ET DE STABILISATION

POUR DES ADOLESCENTS À PROBLÉMATIQUE COMPLEXE

	③ Les fichiers sont à insérer dans l'enveloppe électronique unique mise à votre disposition sur la plate-forme marchés-publics.
Copie de sauvegarde	Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sous forme papier ou sur support électronique (CD, DVD, clé USB ...)
	Cette copie, pour être valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres
	L'enveloppe d'envoi doit comporter la mention lisible : "Copie de sauvegarde + le nom de l'opérateur économique et son n° de SIRET + numéro de l'affaire + intitulé de la consultation" cf. données page 1
	L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer
Assistance	Pour toute question relative au dépôt de réponses électroniques, vous pouvez contacter l'assistance au 0892 14 00 04.
Langue et unité monétaire	Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.
Autres	Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat ATTENTION : En cas de nouveau dépôt, votre nouvel envoi devra comporter la totalité des pièces déjà déposée. → Seul le dernier envoi peut être ouvert dans le cas de dépôts successifs de plusieurs offres

NOTA : A l'ouverture des plis, s'il est constaté que des pièces visées ci-avant sont manquantes ou incomplètes, le département peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours.

4. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

■ Contenu des plis :

Le projet :

Document	Descriptif
Formulaire de réponse	Formulaire de réponse et toutes les pièces à joindre telles que demandées
Note méthodologique	Note méthodologique développée
Calendrier	Calendrier

5. JUGEMENT DES PROJETS

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées après entretien avec les porteurs de projet, par la commission, en fonction des critères mis en annexe.

Attention, à titre indicatif, l'entretien avec le porteur de projet sera organisé **dans le courant du second trimestre 2022**. Selon la situation sanitaire, il pourra s'organiser en visio.

Un test pourra s'organiser, à votre demande, en amont pour s'assurer du bon fonctionnement.

1 la demande de dotation globale (coefficient 30 %)

Ce critère sera apprécié au vu du montant de la dotation globale demandée, indiqué par le candidat dans le formulaire de réponse.

La note 10 sera attribuée au candidat ayant le montant le moins élevé, les autres candidats auront une note inversement proportionnelle au montant de leur demande de dotation (par exemple : un montant supérieur de 25% par rapport au montant le moins-disant se traduira par une note de $10/1,25=8$).

2 Valeur technique de l'offre (coefficient 70 %)

Ce critère sera apprécié au vu de la note méthodologique établie par le candidat conformément au cahier des charges afin de pouvoir répondre aux critères d'évaluations de la grille de notation mise en annexe.

Les éléments fournis dans ce document seront valorisés selon les dispositions indiquées dans l'annexe jointe reprenant les critères de sélections.

La notation fera l'objet d'un total de 0 à 150, auquel sera appliqué un coefficient.

La note 10 sera attribuée au candidat ayant le nombre de points le plus élevé. Les autres candidats ont une note directement proportionnelle au nombre de points obtenus.

Sommation des notes attribuées à chaque critère

La notation globale multicritères des candidats sera établie par sommation des notes pondérées des différents critères selon la formule :

\sum

— = (note valeur technique de l'offre x 70%) + (note prix x 30%)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Lorsque le pli est reçu par le département après la date et l'heure limite fixées dans la présente consultation.

■ **Décision :**

Après les entretiens avec les porteurs de projets, la commission décidera d'un classement final obtenu en considération de la note la plus élevée pour le premier, vers la note la plus basse pour le dernier classé, signé par le Président de la commission et publié au recueil des actes administratifs du conseil départemental et au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

Un arrêté d'autorisation conjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et du Conseil départemental sera pris.

6. PHASE DE NOTIFICATION

Le porteur de projet attributaire recevra copie de l'avis de la commission **sur son espace fournisseur, de la plate-forme AWS** (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>)

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS	
Instance chargée des procédures de recours	Tribunal Administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS CEDEX 1 Téléphone : 02 38 77 59 00 / Télécopie : 02 38 53 85 16 Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr http://www.ta-orleans.juradm.fr
Organe chargé des procédures de médiation	Comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des litiges Préfecture de la Région Pays de la Loire 6 quai Ceineray BP 33515
	44035 NANTES CEDEX 1 Téléphone : 02 40 08 64 64 / Télécopie : 02 40 47 66 66 http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr .

Annexe n° 1 ci-jointe : Critères de sélections